

## Appel à propositions

### Actions de Formation pour l'Emploi d'Entreprendre Ensemble

#### Prestation d'évaluation des compétences et accompagnement vers l'emploi intérimaire

##### 1. Contexte :

Entreprendre Ensemble est une association initiée par les collectivités locales qui mutualise des moyens pour garantir un accompagnement global et innovant vers l'emploi.

Elle assure un accueil de proximité et une interface entre les employeurs et les publics.

Elle intervient prioritairement auprès des personnes fragilisées dans leur trajectoire professionnelle, en complémentarité avec le droit commun: jeunes de moins de 25 ans, bénéficiaires du RSA, Demandeurs d'emploi de longue durée. Elle intervient en partenariat et en complémentarité avec les acteurs de l'emploi (Pôle emploi, CD...), de l'insertion et de la formation du territoire.

Entreprendre Ensemble porte notamment :

- La Maison De l'Emploi
- Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi
- La Mission Locale
- L'École de la 2<sup>ème</sup> chance Côte d'Opale
- Le Bureau Information Jeunesse
- La plateforme Proch'emploi
- L'Espace Info Formation
- La promotion de l'Economie Sociale et Solidaire

Entreprendre Ensemble bénéficie du soutien de l'Union Européenne et des principaux acteurs institutionnels, économiques et sociaux intervenant sur le territoire avec qui elle construit l'ensemble de ses plans d'actions.

A l'aide de financements dans le cadre du PLIE (Fonds FSE), Entreprendre Ensemble met en œuvre des Actions de Formation pour l'Emploi (AFE) pour les participants du PLIE, demandeurs d'emploi jeunes et adultes.

Ces actions visent à monter en compétences ces publics afin d'accélérer leur retour à l'emploi ainsi qu'à valider leurs compétences.

Ces compétences ainsi acquises et validées sont celles recherchées par les employeurs dans tous les domaines d'activité visés.

##### 2. Descriptif de la prestation :

Entreprendre Ensemble souhaite être accompagné par un partenaire du territoire spécialiste de l'évaluation des compétences ainsi que du travail temporaire pour une prestation de validation des compétences métiers et d'accompagnement à l'accès à l'emploi temporaire pour 20 demandeurs d'emploi et 10 salariés en insertion tous participants du PLIE de l'Agglomération Dunkerquoise.

Les objectifs sont les suivants :

- porter une analyse sur les compétences acquises d'un candidat en lien avec son projet professionnel validé par une formation et /ou expérience professionnelle y compris sur un contrat d'insertion (CAE, CCDI, EA)
- valider ainsi ses compétences sur le ou les métiers cibles au regard du contexte du travail temporaire
- déterminer son niveau d'employabilité par rapport aux attentes des recruteurs
- l'accompagner vers l'emploi intérimaire notamment par des découvertes de postes et rendez-vous avec des recruteurs

Pour ce faire, nous souhaitons une prestation globale et individualisée comportant :

- un accueil personnalisé avec présentation de la prestation et des caractéristiques de l'emploi intérimaire
- un diagnostic de la faisabilité du projet professionnel et de l'employabilité du candidat
- une validation des compétences métiers acquises du candidat ainsi que de ses savoirs être
- un accompagnement vers l'emploi par la mobilisation des réseaux d'entreprises du prestataire

Ce qui est attendu du prestataire retenu sera sa capacité à :

- Evaluer les compétences réellement acquises et intérêts professionnels du candidat par des tests et méthodes d'évaluation adaptés aux métiers, aux secteurs et également aux niveaux des candidats
- Confirmer l'adéquation des compétences acquises du candidat avec le ou métiers exercé(s) ou visé(s) et déterminer son niveau d'employabilité par rapport aux attentes des recruteurs.
- Proposer aux candidats un plan d'accompagnement à l'accès à l'emploi intérimaire y compris en préconisant les formations et habilitations nécessaires à l'exercice du métier

Le prestataire retenu s'engage à :

- Sélectionner les tests adaptés en fonction du besoin défini par le prescripteur
- Evaluer les candidats par le biais de tests adaptés au(x) métier(s) visé(s), aux secteurs et aux niveaux des candidats
- Recevoir le candidat en entretien de diagnostic approfondi
- Synthétiser les éléments par écrit à destination du prescripteur (conseillère) et du candidat, reprenant les compétences validées et les axes d'amélioration identifiés.
- Restituer auprès du candidat les éléments de la prestation dans une « pochette compétences » qui sera remise et explicitée lors d'un rendez-vous tri partite avec le candidat et sa conseillère

L'intérêt pour Entreprendre Ensemble :

- Remobiliser et redynamiser les personnes éloignées de l'emploi
- S'assurer que le candidat dispose de l'ensemble des compétences nécessaires à l'exercice du métier visé
- Intégrer les candidats dans un dispositif d'accompagnement renforcé vers l'emploi lorsque leur niveau d'employabilité est suffisant

### 3. Engagements du prestataire

- mettre en place une organisation spécifique adaptée aux objectifs de la prestation avec un référent unique
- utiliser des méthodes et techniques fiables et validées mises en œuvre par des professionnels qualifiés et/ou agréés à leur utilisation
- recevoir les candidats dans des conditions optimales (accueil individualisé, espace dédié) permettant la mise en confiance et l'expression des compétences des personnes
- respecter de façon absolue le secret professionnel dans le cadre de la mission diligentée et ne diffuser aucune information en dehors des modes de communication préalablement établis

### 4. Modalités de réponse

La réponse comportera :

- les spécialisations par secteurs d'activités et éventuelles références d'actions similaires
- le détail de la prestation avec les contenus, modalités et volumes horaires de chaque étape de la prestation

- les prérequis attendus des candidats à la prestation
- un devis précisant le coût horaire par stagiaire et le coût de la prestation par stagiaire. Le coût horaire sera indiqué en HT et TTC, et l'organisme précisera s'il est non assujetti à la TVA
- les modalités de suivi administratif notamment en ce qui concerne les convocations qui seront effectuées par le prestataire
- un exemple d'une « pochette compétences » type
- un exemple de tests compétences

Réponse à envoyer sous format électronique (< à 10 M0) par email à [jerome.swyngedauw@eedk.fr](mailto:jerome.swyngedauw@eedk.fr)

## 5. Conventionnement, suivi et facturation

### 4.1 Conventionnement

Avant le démarrage des actions, une convention sera signée entre le ou les prestataire(s) retenu (s) et Entreprendre Ensemble.

Cette convention, précisera les modalités de partenariat entre le prestataire et Entreprendre Ensemble et comportera notamment les informations suivantes :

- La période de réalisation des actions
- L'intitulé de la prestation;
- Le nombre d'heures par participant;
- Le nombre maximum de participant ;
- Le coût pédagogique horaire ; le coût global par candidat

### 4.2 Suivi des actions

La traçabilité des heures réalisées se fera par le biais de feuilles d'émargement collectives hebdomadaires précisant les noms des participants, les horaires de présence et signées par le participant et par le consultant. Ce document doit comprendre les logos de l'ensemble des financeurs. Un modèle de feuille d'émargement conforme sera fourni au prestataire retenu avant le démarrage de l'action.

Le partenaire devra se soumettre à tout audit qualité ou de contrôle de la part du financeur y compris des organismes de contrôle des instances communautaires au même titre qu'Entreprendre Ensemble.

### 4.3 Facturation et règlement

A l'issue de la formation, le prestataire devra transmettre une facture au prorata des heures effectivement réalisées accompagné des pièces justificatives exigées.

Le règlement de la prestation se fera au vu des éléments quantitatifs et qualitatifs fournis.

### 4.4 Obligations liées aux cofinancements FSE

Le prestataire devra faire figurer les logos du FSE sur tous les documents et supports utilisés dans le cadre de cette action : convention, feuilles d'émargement, synthèse de prestation remise aux participants, bilans, tableau de suivi notamment...

Une information sur le co-financement FSE devra être faite de manière systématique auprès des participants.

## 6. Calendrier

Date limite de réponse : 17 mars 2017

Période d'engagement et de réalisation des prestations : du 03/04/2017 au 31/12/2017